



Restitution moitié dépôt de garantie / facture eau

Par **Alex__95**, le **08/12/2022** à **18:26**

Bonjour,

J'ai quitté mon ancien appartement début octobre suite à une séparation. Mon ex-conjoint et moi-même étions tous les deux sur le bail.

L'agence immobilière a viré l'intégralité du dépôt de garantie sur son compte alors que le bail stipule que celui-ci sera rendu aux deux parties à part égale. Mon ex-conjoint refuse de me restituer la moitié, après plusieurs sms, je n'ai plus de réponse. Une connaissance m'a dit qu'il était possible de le mettre en demeure mais je ne sais pas comment m'y prendre. Pouvez-vous m'aider, s'il vous plaît ?

J'ai également un souci avec l'agence immobilière. Lors de ma sortie, j'ai reçu la facture de régularisation de l'eau. D'après la compagnie des eaux, j'aurai consommé presque 150m³ en 4 mois (impossible n'étant pas beaucoup présente à mon domicile), j'ai demandé à l'agence un relevé actuel du compteur (comme me le demande le fournisseur d'eau) ainsi qu'une vérification de fuite d'eau ou savoir sur quel compteur est branché l'arrivée d'eau qui se situe dans la partie commune (une entreprise externe s'était branché dessus pour nettoyer la façade le mois d'avant) mais cela fait 2 mois que j'attends une réponse de leur part malgré 2 relances.

Puis-je faire autre chose pour tenter d'avoir une réponse plus rapide, s'il vous plaît ?

Merci par avance pour votre aide.

Par **Pierrepaulejean**, le **08/12/2022** à **19:21**

bonjour

vous parlez d'ex conjoint: étiez vous mariée ?

si non, vous étiez colocataires

l'agence a tout à fait le droit d'adresser le solde du décompte locatif de sortie à l'un des locataires

l'agence (ou le propriétaire) ne gère pas les accords entre les colocataires

concernant la consommation d'eau, qui a participé à l'état des lieux de sortie?

le compteur d'eau a t il bien été relevé ce jour là?

Par **Alex__95**, le **13/12/2022** à **20:57**

Bonjour,

Merci pour votre retour.

Non, nous n'étions pas mariés.

L'agence à le droit même si c'est écrit que la somme sera restitué à part égale dans le bail ?

Concernant l'état des lieux de sortie, il y avait mon ex conjoint, une entreprise qui a fait l'état des lieux et moi même. Le compteur a bien été relevé ensemble (celui qu'il y avait sur l'état des lieux d'entrée).

Cordialement,

Par **Visiteur**, le **14/12/2022** à **10:42**

Bonjour,

Non mariés ni Pacsés, vous étiez colocataires et solidaires pour ce bail.

Donc vos arrangements sont entre vous, le bailleur/ l'agence n'a pas à en tenir compte, il peut rembourser ou exiger le paiement à l'un ou à l'autre en totalité.

Vous devez donc trouver une solution auprès de votre ex, soit amiable, soit en justice, mais

ne pouvez rien reprocher à l'agence.

Pour la consommation d'eau, c'est pareil. Rien ne prouve qui a consommé, qui a pris trop de bains, ou s'il y avait une fuite (ce qui est probable vu le volume consommé).

Par **oyster**, le **14/12/2022** à **13:33**

Bonjour,

150 m3 en quatre mois ,cela parait peu réaliste sauf si ravalement !...

Par **Visiteur**, le **14/12/2022** à **13:44**

Ou grosse fuite.

Mais sans contestation lors de la signature de l'état des lieux de sortie concernant le relevé du compteur... C'est mort.

Par **Pierrepauljean**, le **14/12/2022** à **19:12**

attention le message de John678 est une arnaque